

Discours

Discours d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion du congrès du CIPAC, fédération interprofessionnelle de l'art contemporain

Lyon, le 28 novembre 2013

Monsieur le Maire adjoint, cher Georges Kepenekian
Monsieur le Préfet, cher Jean-François Carencu
Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles, cher Jean-François Marguerin
Monsieur le Président du CIPAC, cher Emmanuel Latreille
Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, cher Emmanuel Tibloux, qui nous accueillez tous aujourd'hui
Mesdames et Messieurs,



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 83 90
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Je suis très heureuse de venir partager avec vous, à Lyon, ce moment important qu'est ce sixième congrès du CIPAC. Ce temps d'échange et de travail entre les professionnels des arts visuels est précieux. Tous, dans vos métiers, si divers, si variés, vous avez au moins un point commun : vous mettez votre énergie, votre compétence et votre enthousiasme au service des artistes. Vous explorez les nécessités de l'art.

C'est pourquoi je suis venue vous dire mon attachement personnel ainsi que l'attachement du ministère de la Culture et de la Communication aux missions qui sont les vôtres.

→ Solidarité et dialogue

Congrès interprofessionnel, le CIPAC est un lieu d'échanges, même si, je le sais, vos débats peuvent parfois être vifs. Et c'est très bien ainsi. Ensemble, vous avez produit un livre blanc. Ce livre blanc sera notre fil rouge. C'est sur cette base, très riche, que je souhaite que s'appuie votre dialogue avec les services du ministère. Je viens d'ailleurs de l'évoquer avec vos présidents d'associations de professionnels.

Je crois profondément que le CIPAC, c'est d'abord le lieu de l'expression et de la manifestation d'une solidarité interprofessionnelle. Ces solidarités se fondent sur une interdépendance de tous les acteurs. Et c'est toujours sur la base de solidarités interprofessionnelles que se sont construites et que se construisent les politiques culturelles publiques.

Cette solidarité que vous mettez en évidence dans votre congrès ne conduit pas à opposer les uns aux autres, les acteurs publics aux acteurs privés, les centres d'art aux FRAC et les FRAC aux artothèques. Les écoles supérieures d'art, les galeries, tous les acteurs ont leur place et un rôle essentiel à jouer pour que les artistes puissent créer des œuvres diverses et pour que ces œuvres rencontrent le public.

Plusieurs des actions que nous menons ensemble, et que je soutiens sans réserve, ont pour objectif de mettre en évidence et de renforcer cette solidarité. J'y reviendrai.

Pendant toute l'année 2013, et même depuis juillet 2012, nous avons célébré ensemble les trente ans des FRAC. Je veux souligner que cet anniversaire, c'est aussi celui des centres d'art. Avec cet anniversaire, ce sont les artistes et tous ceux qui travaillent au quotidien pour accompagner les artistes et porter leur travail au plus près de tous les publics que nous célébrons.

Ce qui s'est passé en trente ans nous incite à l'optimisme. Jamais plus qu'aujourd'hui le paysage de la création contemporaine n'a été aussi dynamique et vivant. Jamais les publics n'ont été autant au rendez-vous. Jamais les élus, sur tous les territoires, ne se sont saisis avec autant de conviction des projets que vous leur proposez, dans les lieux et dans l'espace public.

Je souhaite accompagner ce développement et cette structuration et accentuer ainsi la rencontre de tous avec l'art et avec la création. La politique que je conduis au ministère de la Culture et de la Communication est une politique attentive aux acteurs. Ce n'est pas une politique de « coups », une politique qui vise d'abord la communication. Bien au contraire, je veux renforcer les réseaux, conforter l'existant là où il est encore fragile et vous accompagner dans les grandes mutations de ce temps, au cœur d'une période difficile, où l'argent public est rare, où des formes nouvelles émergent sans effacer les formes qui les précèdent.

C'est aussi la raison pour laquelle mes priorités ne vont pas à la création de nouveaux lieux, ni à la multiplication de grandes manifestations parisiennes. Je ne veux pas susciter une offre supplémentaire mais renforcer encore notre capacité à donner envie de ce qui existe. Je ne veux pas créer de nouveaux lieux, je veux mieux travailler avec ceux qui existent déjà. Et je veux rénover ce qui a besoin d'être rénové. Rien ne serait pire que l'immobilisme et le conservatisme dans cette période difficile. C'est parce que la période est difficile que nous devons aller de l'avant.

Il faut moderniser les outils existants et, là où c'est nécessaire, mettre en place de nouveaux outils pour accompagner les professionnels.

Certes, dans cette aventure, l'État n'est pas le seul acteur public, loin de là. Il n'est pas non plus, ou très rarement, le premier financeur de la plupart des lieux et des projets. Pour autant, avec ses partenaires, il a un rôle essentiel à jouer.

→ Le rôle de l'État

Avant même toute question relative au financement, le rôle de l'État dans notre pays est de veiller à rendre les choses possibles en proposant au parlement les mesures législatives qui conviennent et en prenant des mesures réglementaires adaptées.

Le Président de la République a voulu que le gouvernement porte au Parlement trois grandes lois. La première, la loi sur l'audiovisuel, a été promulguée très récemment. Les deux autres, la loi sur les patrimoines, et bien sûr la loi sur la création artistique seront présentées au conseil des ministres au 1^{er} trimestre 2014.

Je voudrais vous remercier car je sais que vous vous êtes saisis avec volontarisme, attention et enthousiasme de la loi sur la création. Au-delà des mesures techniques, néanmoins très importantes, cette loi est essentielle et novatrice car ce sera la première fois que la représentation nationale sera appelée à débattre de la création et en tout premier lieu de la liberté de création. Les grands principes de liberté qui conduisent les politiques culturelles depuis la Libération trouveront un support législatif. Car, je tiens à le dire aujourd'hui devant vous, il n'y a pas de création sans liberté de la création. Mais il n'y a pas non plus liberté de création sans liberté de programmation.

La concertation sur le projet de texte n'est pas terminée. Les délais demeurent courts mais ils sont suffisants pour mener à bien la concertation. C'est par cette loi que nous allons proposer de sécuriser juridiquement les collections des FRAC tout en respectant la diversité de ces institutions. C'est aussi dans cette loi que nous allons inscrire plus fermement la recherche au sein des écoles supérieures d'art. C'est enfin cette loi qui devrait accueillir les dispositions visant à moderniser le régime social des artistes-auteurs, notamment pour que certains designers n'en soient pas exclus de manière injuste et surtout erratique.

Mais l'État est aussi un financeur public. Vous le savez, alors que le Ministère a été appelé pour le budget triennal 2012/2014 à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, les crédits consacrés à la création ont été préservés. Pour l'année 2014, les crédits des arts visuels augmentent même de 4.2% pour la création et les crédits consacrés aux écoles supérieures d'art sont stabilisés. C'est un effort important qui est réalisé.

Ces augmentations de crédits vont principalement vers les directions régionales des affaires culturelles pour accompagner les projets et les lieux en région. C'est aussi un choix important quand la période précédente choisissait plutôt les lieux et les projets parisiens.

Mesdames, Messieurs, je voudrais maintenant vous faire partager les deux principales orientations de ma politique en faveur des arts visuels.

I. Favoriser la rencontre entre les œuvres et le public, tous les publics, là où ils se trouvent

Ma priorité absolue, ce sont les publics, sur tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, ou encore dits « sensibles ». Ce sont nos concitoyens, les gens, à tous les âges de la vie, à l'école, au collège, au lycée, à l'université, dans tous lieux artistiques et culturels, mais aussi sur leur lieu de travail, à l'hôpital, dans l'espace public et même en prison.

Favoriser la rencontre entre les artistes, les œuvres et les gens là où ils se trouvent au quotidien. C'est cela l'ambition de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Je sais que vous tous, ici, vous partagez cette conviction et que toutes les actions que vous conduisez s'inscrivent dans cette ambition.

Il s'agit pour moi de donner des inflexions et d'essayer de faciliter ces rencontres avec les publics en proposant des dispositifs nouveaux ou renouvelés.

a. L'espace public

Je souhaite en particulier investir l'espace public. L'espace public, c'est notre espace de vie en commun. C'est l'espace du partage. C'est l'espace qui exprime le mieux la capacité de l'art à changer la vie quotidienne.

1. La commande publique artistique de l'État ou accompagnée par l'État est un des dispositifs que je souhaite développer et moderniser. Les collectivités territoriales la pratiquent depuis longtemps. Aujourd'hui, elles s'en sont emparées, partout en France, dans les métropoles comme dans les plus petits villages.

Ici, à Lyon, je pense à Rives de Saône, au Boulevard des États-Unis, mais aussi à Veduta dans le cadre de la Biennale de Lyon.

Je pense au projet de monument aux morts de Guillaume Leblon, à Saint Martin-Cantalès, dans le Cantal, qui a moins de 200 habitants à l'année.

Toutes ces œuvres constituent un véritable Musée à ciel ouvert, accessible à tous et riche d'œuvres majeures.

Ce musée à ciel ouvert se déploie dans tous les champs des arts visuels, et notamment le design. Je pense bien sûr à Matali Crasset pour le Vent des Forêts, en Lorraine, mais aussi à Trebadan, en Bretagne.

Je souhaite que l'État et ses opérateurs soient plus attentifs que jamais à la commande publique artistique. J'ai demandé aux DRAC de privilégier leur soutien aux projets qui associent les gens dès la conception-même de la commande. En cela, les Nouveaux Commanditaires, programme de la Fondation de France, me semble pionnier et exemplaire.

Mais la commande ne vaut que si elle continue de rencontrer les publics dans la durée.

Ainsi, je souhaite que l'État puisse rappeler aux propriétaires publics leurs obligations légales en matière de conservation et de restauration des œuvres qui sont sur leur territoire.

Il faut aussi que le public puisse facilement avoir connaissance des informations relatives aux œuvres qu'il croise. Qui est l'artiste ? Quand l'œuvre a-t-elle été créée ? Quelles sont les intentions de l'artiste ? Trop souvent, on rencontre des œuvres sans même les voir. Or, les technologies, notamment les technologies mobiles, permettent, grâce à la géolocalisation, d'imaginer résoudre cette difficulté.

C'est pourquoi j'ai souhaité que le Ministère accompagne le développement du projet Atlasmuseum, portail de l'art dans l'espace public, pour lequel les œuvres seront géolocalisées et qui comprendra, à terme, une application pour appareils mobiles. Les premières œuvres seront mises en ligne très prochainement.

2. Enfin, la commande publique artistique, c'est aussi le 1%, dispositif qui a fait ses preuves.

Un gros travail de recensement et de valorisation a été engagé par le Ministère. Il va se poursuivre, notamment par l'organisation d'une « Journée du 1% dans les établissements scolaires », à la rentrée 2014. Cette manifestation à laquelle je souhaite que les institutions culturelles soient associées, doit être l'occasion pour les élèves et leurs enseignants de découvrir ou de redécouvrir les œuvres dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités...

3. Pour aller encore plus loin, je lancerai prochainement la Mission nationale de l'art dans l'espace public, la MNACEP, qui sera résolument transdisciplinaire et animée par les professionnels. Elle associera les arts de la rue, les arts visuels, le design en association étroite avec l'architecture et le patrimoine. La rue est artistique et culturelle. C'est une conviction forte que je partage avec vous.

b. La circulation des collections

Je souhaite aussi que les collections publiques circulent davantage, qu'elles aillent à la rencontre de ceux qui, trop nombreux encore, ne poussent pas la porte des expositions.

C'est pour cette raison que j'ai demandé au Président du Centre Pompidou, Alain Seban de me faire des propositions en la matière.

1. Le rapport souligne l'importance du travail mené par les Frac. J'ai souhaité le valoriser. Dans cet esprit, j'ai signé à Toulouse, le jour de l'inauguration de l'exposition pour les 30 ans des FRAC, une convention cadre « un établissement, une œuvre » avec le ministre de l'éducation nationale, Vincent PEILLON, le représentant du Président des régions de France, en présence du Président de Platform, l'association des FRAC. Cette convention vise à faciliter le prêt d'œuvres des FRAC dans les établissements scolaires. Elle est importante car, pour la première fois, tous les recteurs ont été sensibilisés au potentiel des FRAC.

2. C'est aussi à la suite de ce rapport que j'ai demandé au Service des musées de France, à la DGCA et à la Réunion des musées nationaux d'imaginer un projet de circulation dans les entreprises d'œuvres de collections publiques : collections publiques de musées nationaux et territoriaux, de FRAC, du FNAC et d'autres opérateurs nationaux.

L'action culturelle dans le monde du travail est un des socles de la politique culturelle. Pas très loin d'ici, à Villeurbanne, des militants regrettés comme Roger Planchon au Théâtre national populaire et comme Jean-Louis Maubant au « Nouveau musée » aujourd'hui Institut d'art contemporain et FRAC Rhône-Alpes, ont porté très loin cet idéal et cette exigence qui trouve ses racines dans le Front populaire. C'est avec cet idéal qu'il s'agit de renouer.

C'est aussi pourquoi, avec Arnaud Montebourg, nous avons souhaité accompagner des résidences d'artistes dans les sites industriels. Cinq sites « pilotes » seront mis à l'honneur en avril 2014 lors de la Semaine de l'Industrie.

Dans chacun de ces projets, je veillerai à ce que les acteurs culturels territoriaux soient impliqués. C'est absolument essentiel pour la réussite et la pérennité de ces démarches, qui doivent pouvoir être renouvelées régulièrement et s'inscrire dans la durée pour avoir du sens.

3. C'est aussi dans cet esprit de mise en réseau et en synergie qu'ont travaillé, à ma demande, les groupes de travail « Collection 21 ». Beaucoup de celles et de ceux qui ont travaillé aux « 21 propositions pour les collections publiques d'art contemporain au 21^{ème} siècle » sont ici aujourd'hui. Je voudrais les remercier très chaleureusement de ce travail et de leur enthousiasme. Les propositions qui ont émané des trois groupes de travail consacrés à l'enrichissement des collections, à leur connaissance et à leur diffusion comme à la médiation, sont à la fois pragmatiques et ambitieuses car elles émanent des professionnels, dans une démarche ascendante exemplaire. Elles sont assorties d'un calendrier de travail. J'ai demandé à mes services de suivre leur mise en œuvre avec attention.

Mesdames Messieurs, la rencontre avec la création pour tous, partout, est le premier axe de la politique que je conduis dans les arts visuels comme dans tous les secteurs de la création.

II. L'économie des arts visuels

Mais, tout cela n'est possible que si les artistes et les créateurs trouvent des conditions favorables à leur création, et bien sûr, notamment les conditions économiques de la création et une juste rémunération.

Tout cela n'est possible que si les institutions et les entreprises qui travaillent avec les artistes, entreprises publiques, mais aussi privées, rencontrent des conditions favorables à cette activité. C'est le deuxième axe de ma politique en faveur des arts visuels.

Contrairement à d'autres secteurs de la création, l'économie des arts visuels est encore insuffisamment prise en compte dans nos politiques publiques. Très récemment, une étude commandée par les sociétés d'auteurs de tous les secteurs a pourtant montré le poids de la création plastique et graphique dans l'économie de notre pays.

Dans le champ des arts visuels, on a souvent confondu « économie de l'art » et « marché de l'art ». Le marché de l'art est seulement l'un des aspects de l'économie de l'art et des artistes. Un des aspects essentiels. Il n'est pas le seul. Les moyens de production et de diffusion alloués aux centres d'art sont aussi l'un des vecteurs de cette économie. Les crédits d'acquisition et de commande aussi.

Le parcours d'un artiste, d'un créateur se construit à la fois avec des acteurs publics et des acteurs privés. C'est le sens de l'interdépendance que je citais dans l'introduction de mon propos.

Agir sur l'économie de la création, ce n'est pas être libéral, c'est bien au contraire faire entrer les arts visuels dans l'économie de l'exception culturelle que porte notre pays depuis de nombreuses années afin de préserver la diversité culturelle et de renforcer le rayonnement de la scène artistique française.

Travailler sur l'économie de la création c'est travailler dans une logique de filière.

a. La formation

En amont, c'est la formation qui est le premier élément de cette filière. Je souhaite que la lisibilité et la cohérence de notre enseignement supérieur d'art et de design se renforcent. Mes écoles supérieures d'art, nationales ou territoriales, ont fourni de gros efforts pour leur inscription dans le LMD. Nous allons désormais travailler sur l'accès à ces écoles, en facilitant la création de classes préparatoires publiques, sur la définition du premier cycle, et sur celle d'un doctorat de pratique en art. Nous le ferons dans une concertation étroite avec les acteurs, notamment avec l'ANDEA et avec la CNEEA.

Nous nous engageons dans une harmonisation des statuts des professeurs de la fonction publique territoriale avec ceux de la fonction publique d'État et une meilleure prise en compte de leurs activités de recherche. Ces mesures seront inscrites dans la loi d'orientation sur la création artistique.

En matière de formation, je voudrais aussi saluer le travail exemplaire qui a été fait pour donner accès à la formation continue aux artistes auteurs. Le dispositif, géré par l'AFDAS, a reçu 900 demandes de stages en 4 mois d'existence. C'est un énorme succès.

b. Les droits, la rémunération des artistes et des salariés

En aval, l'activité des artistes mais aussi des salariés qui travaillent dans ce secteur doit trouver une juste rémunération.

J'ai évoqué la question de la modernisation du régime social des artistes auteurs, qui sera strictement préservé.

C'est aussi dans cet esprit que je soutiens pleinement l'initiative des partenaires sociaux de s'engager dans une convention collective du secteur. Je me réjouis à cet égard que le SYNDEAC, avec son expertise, en soit un des acteurs majeurs, à côté du CIPAC et des organisations syndicales.

c. Les galeries

Et bien sûr, les entreprises que sont les galeries d'art et tout particulièrement celles qui agissent sur le premier marché, en faveur de la promotion d'artistes, doivent trouver aussi des conditions favorables à leur développement. Je me réjouis des relations partenariales qui se nouent et du travail en commun qui est mené entre partenaires publics et privés. Sans les galeries d'Anri Sala et les collectionneurs qui le soutiennent, par exemple, l'œuvre qui a été présentée au pavillon français à la Biennale de Venise n'aurait pas pu être produite.

C'est pourquoi le gouvernement a soutenu l'initiative parlementaire visant à maintenir le taux de TVA à l'importation, qui est d'ailleurs plutôt un droit de douane qu'un taux de TVA.

C'est aussi pourquoi, j'ai demandé à l'IFCIC et à la DGCA de travailler à un fonds d'avances remboursable pour les galeries d'art : le FARGA. Il permettra d'accompagner le développement de galeries. Il sera opérationnel dès le début de 2014.

d. La mission design : la diffusion de la création dans les entreprises

Dans cet esprit de « redressement créatif » de notre pays, j'ai lancé, avec Arnaud Montebourg, une mission en faveur du design, qui a été confiée à l'ancien directeur de l'ENSCI, Alain CADIX. Au-delà des propositions qui nous ont été remises par cette mission qui rassemble un collège de designers, elle contribue à la prise de conscience de la place et du rôle essentiels de la création dans l'économie de notre pays.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les chantiers sont nombreux et très divers. Je ne les pas tous cités. Ils sont cohérents. Leur cohérence c'est la conviction, que nous partageons et que nous voulons faire partager encore davantage que la création artistique est une part essentielle de nos vies et que personne ne doit en être injustement éloigné.

Au fronton du FRAC Nord Pas de Calais, à Dunkerque, que nous avons inauguré il y a moins de deux semaines, est accrochée une œuvre en néon de Scott King avec une phrase, qu'il attribue au chanteur punk Stiv BATORS « L'Art est simplement la preuve d'une vie pleinement vécue ».

C'est cela qui nous anime, qui vous anime et c'est cela que nous partageons.